



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

CONVOCACTION DU 29 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-28-1.1

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES – COLLEGE DES EPCI

L'an deux mille vingt le 6 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, HAUGUEL Martial, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à CHAUVENSY Jean-Louis, CHAUVET Patrick donne pouvoir à HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à LORAND-PASQUIER Yvette, THIBAUDEAU-RAINOT Florence donne pouvoir à COTTEREAU Chantal, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DE CINTRÉ Christine, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
MARCHANI Abdelkrim, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental
LE VERN Marie, ROULY Nicolas, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI
CANU Émile, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération n°D.143/09-20 du 1er septembre 2020 de la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°2020/33C du 17 juillet 2020 de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°DELB-20200163 du 17 juillet 2020 de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération du 28 juillet 2020 de la communauté de communes Bray-Eawy procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°72/2020 du 21 août 2020 de la communauté de communes Campagne de Caux procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°10/2020 du 10 septembre 2020 de la communauté de communes Caux Austreberthe procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°2020-034 du 3 septembre 2020 de la communauté de communes de Londinières procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°52/2020 du 16 juillet 2020 de la communauté de communes des 4 Rivières procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°23072020-22-107 NA 5.3.1 du 23 juillet 2020 de la communauté de communes Falaises du Talou procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°2020-07-09-049bis du 9 juillet 2020 de la communauté de communes Inter Caux Vexin procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°2020/44 du 3 septembre 2020 de la communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°20200806/5.3 du 23 juillet 2020 de la communauté de communes Terroir de Caux procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°DEL2020_09_13 du 8 septembre 2020 de la communauté de communes Yvetot Normandie procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°044-2020 du 23 juillet 2020 de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°200909-28 du 9 septembre 2020 de la communauté de communes Côte d'Albâtre procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°23-07-20/16 du 23 juillet 2020 de la communauté d'agglomération de la Région Dieppoise procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°C2020_0297 du 22 juillet 2020 de la Métropole Rouen Normandie procédant à la désignation de ses représentants,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-28-1.1 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de l'installation des délégués titulaires et suppléants suivants, issus du collège EPCI, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique :

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	Jean-François LEMESLE
Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral	Olivier COURSAULT	Laurent VASSET
Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Pascal CORNU	Alain FLEURET
Communauté de communes Bray-Eawy	Dany MINEL	Daniel BENARD
Communauté de communes Campagne de Caux	Antonio QUESADA	David JEZEQUEL
Communauté de communes Caux-Austreberthe	Jean-François CHEMIN	Isabelle SOWYK
Communauté de communes de Londinières	Hervé VASSARD	Bruno GRANDSIRE
Communauté de communes des 4 Rivières	Jean-Marc GAILLON	Céline ÉLIE
Communauté de communes Falaises du Talou	Jean-Marie BEAURAIN	Bruno GENDRON
Communauté de communes Inter Caux Vexin	François DELNOTT	Pascal SAGOT
Communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle	Rémy TERNISIEN	Jean-François PAYEN
Communauté de communes Terroir de Caux	Laurent SERVAIS-PICORD	Myriam DELAUNAY

Communauté de communes Yvetot Normandie	Mario DEMAZIERES	Émile CANU
Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville	Jean-Nicolas ROUSSEAU	Thierry LOUVEL
Communauté de communes Côte d'Albâtre	Xavier BATUT	Gérard FOUCHÉ
Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise	Olivier DE CONIHOUT	François LEFEBVRE
Métropole Rouen Normandie	Abdelkrim MARCHANI	Jean-Michel MAUGER

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	17	6
Nombre de membres représentés	/	5
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : 21/10/2020



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

CONVOCATION DU 29 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-28-1.2

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU ET VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt le 6 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, HAUGUEL Martial, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à CHAUVENSY Jean-Louis, CHAUVET Patrick donne pouvoir à HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à LORAND-PASQUIER Yvette, THIBAUDEAU-RAINOT Florence donne pouvoir à COTTEREAU Chantal, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DE CINTRÉ Christine, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
MARCHANI Abdelkrim, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental
LE VERN Marie, ROULY Nicolas, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI
CANU Émile, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant qu'en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique, le mandat des délégués suit le sort des assemblées qu'ils représentent lors de leur renouvellement et que ce mandat expire à la réunion d'installation des nouveaux délégués dans l'assemblée où ils les remplacent,

Considérant qu'en application de l'article 8 des mêmes statuts, le Bureau se compose de 10 membres, soit le Président, trois Vice-Présidents et trois membres délégués de chaque collège,

Considérant qu'à la suite des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Bureau et à l'élection des Vice-Présidents issus du collège des EPCI, dans les conditions prévues par l'article 5 du règlement intérieur,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-28-1.2 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu les candidatures présentées,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Procède à l'élection des membres suivants au sein du Bureau, issus du collège des EPCI :
 - Jean-Marie BEAURAIN
 - François DELNOTT
 - Rémy TERNISIEN
 - Hervé VASSARD
 - Olivier VAVASSEUR

- Acte la composition du Bureau suivante :

Collectivité	Nom du délégué	Fonction
Département de Seine-Maritime	Virginie LUCOT-AVRIL	Présidente
CA Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	Vice-Président
Département de Seine-Maritime	Alain BAZILLE	Vice-Président
CC de Londinières	Hervé VASSARD	Vice-Président
Département de Seine-Maritime	Christine DE CINTRÉ	Membre du Bureau
CC Falaises du Talou	Jean-Marie BEAURAIN	Membre du Bureau
Département de Seine-Maritime	Blandine LEFEBVRE	Membre du Bureau
CC Inter-Caux-Vexin	François DELNOTT	Membre du Bureau
Département de Seine-Maritime	Alfred TRASSY-PAILLOGUES	Membre du Bureau
CC Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle	Rémy TERNISIEN	Membre du Bureau

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	17	6
Nombre de membres représentés	/	5
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

CONVOCATION DU 29 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-28-1.3

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'an deux mille vingt le 6 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, HAUGUEL Martial, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à CHAUVENSY Jean-Louis, CHAUVET Patrick donne pouvoir à HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à LORAND-PASQUIER Yvette, THIBAUDEAU-RAINOT Florence donne pouvoir à COTTEREAU Chantal, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DE CINTRÉ Christine, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
MARCHANI Abdelkrim, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental
LE VERN Marie, ROULY Nicolas, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI
CANU Émile, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant qu'à la suite des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, le Comité syndical de Seine-Maritime Numérique a été recomposé pour le collège des EPCI,

Considérant qu'en conséquence il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres issus du collège des EPCI pour la durée de leur mandat,

Considérant que la composition de la Commission d'Appel d'Offres de Seine-Maritime Numérique est des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

Vu les candidatures présentées,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-28-1.3 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Procède à la nomination des membres suivants issus du collège des EPCI pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres de Seine-Maritime Numérique :
 - François DELNOTT
 - Hervé VASSARD
 - Olivier VAVASSEUR
 - Xavier BATUT
 - Jean-Marie BEAURAIN

- Acte la composition de la Commission d'Appel d'Offres suivante :

Collectivité	Nom du délégué	Fonction
Département de Seine-Maritime	Alain BAZILLE	Titulaire
Département de Seine-Maritime	Guillaume COUTEY	Titulaire
CC Inter-Caux-Vexin	François DELNOTT	Titulaire
CC de Londinières	Hervé VASSARD	Titulaire
CA Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	Titulaire
Département de Seine-Maritime	Patrick CHAUVET	Suppléant
Département de Seine-Maritime	Blandine LEFEBVRE	Suppléant
Département de Seine-Maritime	Florence THIBAUDEAU-RAINOT	Suppléant
CC Côte d'Albâtre	Xavier BATUT	Suppléant
CC Falaises du Talou	Jean-Marie BEAURAIN	Suppléant

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, ainsi désignés, sont également habilités à siéger en formation de jury conformément à l'article R 2162-24 du Code de la Commande Publique et à l'article 10 du règlement intérieur du Syndicat.

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	17	6
Nombre de membres représentés	/	5
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

CONVOCATION DU 29 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-28-1.4

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'an deux mille vingt le 6 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, HAUGUEL Martial, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à CHAUVENSY Jean-Louis, CHAUVET Patrick donne pouvoir à HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à LORAND-PASQUIER Yvette, THIBAUDEAU-RAINOT Florence donne pouvoir à COTTEREAU Chantal, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DE CINTRÉ Christine, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
MARCHANI Abdelkrim, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental
LE VERN Marie, ROULY Nicolas, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI
CANU Émile, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant qu'à la suite des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, le Comité syndical de Seine-Maritime Numérique a été recomposé pour le collège des EPCI,

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public de Seine-Maritime Numérique est composée, outre son Président ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public de Seine-Maritime Numérique est composée à l'identique de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-28-1.4 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Acte la composition de la Commission de Délégation de Service Public suivante :

Collectivité	Nom du délégué	Fonction
Département de Seine-Maritime	Alain BAZILLE	Titulaire
Département de Seine-Maritime	Guillaume COUTEY	Titulaire
CC Inter-Caux-Vexin	François DELNOTT	Titulaire
CC de Londinières	Hervé VASSARD	Titulaire

CA Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	Titulaire
Département de Seine-Maritime	Patrick CHAUVET	Suppléant
Département de Seine-Maritime	Blandine LEFEBVRE	Suppléant
Département de Seine-Maritime	Florence THIBAUDEAU-RAINOT	Suppléant
CC Côte d'Albâtre	Xavier BATUT	Suppléant
CC Falaises du Talou	Jean-Marie BEAURAIN	Suppléant

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	17	6
Nombre de membres représentés	/	5
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : 21/10/2020



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

CONVOCAION DU 29 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-28-1.5

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'an deux mille vingt le 6 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, HAUGUEL Martial, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à CHAUVENSY Jean-Louis, CHAUVET Patrick donne pouvoir à HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à LORAND-PASQUIER Yvette, THIBAUDEAU-RAINOT Florence donne pouvoir à COTTEREAU Chantal, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DE CINTRÉ Christine, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
MARCHANI Abdelkrim, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental
LE VERN Marie, ROULY Nicolas, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI
CANU Émile, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant qu'à la suite des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, le Comité syndical de Seine-Maritime Numérique a été recomposé pour le collège des EPCI,

Considérant qu'il convient en conséquence de désigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) issus du collège des EPCI pour la durée de leur mandat,

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se compose de la Présidente du Syndicat ou son représentant, ainsi que de deux délégués du Comité Syndical et deux représentants d'associations locales,

Considérant la proposition de Madame la Présidente de retenir l'association locale suivante :

- Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir
12, rue Jean LECANUET
76 000 ROUEN

Considérant la possibilité de déléguer la saisine de la CCSPL pour avis à Madame la Présidente, en vertu des dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-28-1.5 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

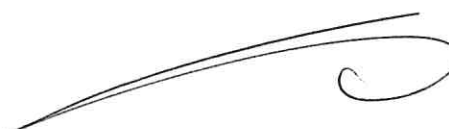
- Décide de solliciter l'association locale Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir afin de participer à la CCSPL de Seine-Maritime Numérique,

- Décide d'élire les membres de la CCSPL suivants :

François DELNOTT	Membre de la CCSPL
Olivier VAVASSEUR	Membre de la CCSPL

- Décide de déléguer à Madame la Présidente la saisine pour avis de la CCSPL.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	17	6
Nombre de membres représentés	/	5
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : 21/10/2020



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

CONVOCATION DU 29 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-28-2.1

DELEGATION DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE

L'an deux mille vingt le 6 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, HAUGUEL Martial, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à CHAUVENSY Jean-Louis, CHAUVET Patrick donne pouvoir à HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à LORAND-PASQUIER Yvette, THIBAUDEAU-RAINOT Florence donne pouvoir à COTTEREAU Chantal, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DE CINTRÉ Christine, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
MARCHANI Abdelkrim, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental
LE VERN Marie, ROULY Nicolas, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI
CANU Émile, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le Comité Syndical peut à tout moment mettre fin à ces délégations,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-28-2.1 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Afin de faciliter le fonctionnement du syndicat mixte, délègue à Madame la Présidente, à l'unanimité, les attributions suivantes :

- intenter toutes les actions en justice avec tout pouvoir, au nom de Seine-Maritime Numérique, et défendre les intérêts du syndicat mixte dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance, qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature ;
- procéder dans les conditions et limites définies ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être :
 - o À court, moyen ou long terme,
 - o Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - o Au taux d'intérêt et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicable en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- o Des droits de tirage échelonné dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- o La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- o La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- o La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

- exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus ;
- déposer la candidature de Seine-Maritime Numérique dans des appels à projets, afin de permettre au syndicat mixte de se positionner dans les meilleurs délais, sachant que la décision définitive de confirmer la candidature et le projet appartient au comité syndical ;
- signer les actes de gestion courante : arrêtés, ordres de service, bons et lettres de commandes et contrats et conventions sous réserve des dispositions du code des marchés publics, mises à disposition de moyens par un membre ;
- solliciter, auprès des organismes, collectivités et institutions, les cofinancements et subventions nécessaires à la réalisation des projets et à signer les conventions de financement et tout document y afférant ;
- prendre toute décision concernant les modalités de paiement des participations des membres de Seine-Maritime Numérique ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant n'excède pas 200 000 € HT dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;
- prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres quels que soient leurs montants dès que les crédits sont inscrits au budget ;
- signer toute convention d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	17	6
Nombre de membres représentés	/	5
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : 21/10/2020



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

CONVOCATION DU 29 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-28-2.2

DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

L'an deux mille vingt le 6 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, HAUGUEL Martial, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à CHAUVENSY Jean-Louis, CHAUVET Patrick donne pouvoir à HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à LORAND-PASQUIER Yvette, THIBAUDEAU-RAINOT Florence donne pouvoir à COTTEREAU Chantal, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DE CINTRÉ Christine, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
MARCHANI Abdelkrim, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental
LE VERN Marie, ROULY Nicolas, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI
CANU Émile, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le Comité Syndical peut à tout moment mettre fin à ces délégations,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-28-2.2 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, délègue au Bureau Syndical les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services et des accords-cadres, passés dans le cadre d'une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget et sont au-dessus du seuil de 200 000€ HT ;
- prendre toute décision concernant des conventions de mise à disposition, en faveur du syndicat mixte, de biens ou de tout domaine public ou privé et ceci dans un but de développement des infrastructures et services de communications électroniques ;
- approuver et signer des conventions avec incidence financière ;
- approuver et signer des protocoles transactionnels ;
- accepter l'attribution de recettes exceptionnelles au nom de Seine-Maritime Numérique ;

- adopter les mesures d'action sociale en faveur du personnel de Seine-Maritime Numérique ;
- adopter les mesures relatives aux personnels de Seine-Maritime Numérique et à la gestion des ressources humaines.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	17	6
Nombre de membres représentés	/	5
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : 21/10/2020

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

CONVOCATION DU 29 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-28-4

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET ANNEXE 2020

L'an deux mille vingt, le 6 octobre à 14h30
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, HAUGUEL Martial, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à CHAUVENSY Jean-Louis, CHAUVET Patrick donne pouvoir à HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à LORAND-PASQUIER Yvette, THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à COTTEREAU Chantal, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DE CINTRÉ Christine, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
MARCHANI Abdelkrim, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental
LE VERN Marie, ROULY Nicolas, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI
CANU Émile, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,
Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,
Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,
Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical du 12 novembre 2019 ajustant les règles d'amortissement,
Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 mars 2020 adoptant le budget primitif principal et annexe pour l'exercice 2020,
Vu la délibération n°2020-27-5.2 du Comité Syndical en date du 17 juin 2020 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-28-4 de Madame la Présidente,

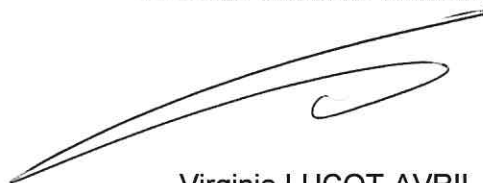
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°2 au budget annexe 2020 telle que détaillée en annexe 1 de la présente délibération,

- Autorise Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	17	6
Nombre de membres représentés	/	5
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : 21/10/2020

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE

76540	Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique	DM n°2 2020
Code INSEE	Budget annexe	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Sous-traitance générale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6132 : Locations immobilières	76 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6137 : Redevances, droits de passage et servitudes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Multirisques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6287 : Remboursements de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6358 : Autres droits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	76 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	74 064.81 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	74 064.81 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6688 : Autres	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €

76540	Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique	DM n°2 2020
Code INSEE	Budget annexe	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 66 : Charges financières	45 000.00 €	121 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6712 : Pénalités, amendes fiscales et pénales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7588 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	121 000.00 €	195 064.81 €	0.00 €	0.00 €

INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	74 064.81 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	74 064.81 €
D-13912 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13917 : Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2805 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28051 : Compte 28051	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-281753 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540	Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique	DM n°2 2020
Code INSEE	Budget annexe	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-1312 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1313 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	870 818.00 €	0.00 €	0.00 €
D-16441 : Opérations afférentes à l'emprunt	870 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 826 477.21 €
R-16441 : Opérations afférentes à l'emprunt	0.00 €	0.00 €	21 000 000.00 €	0.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	870 000.00 €	870 818.00 €	21 000 000.00 €	4 826 477.21 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-P005O001 : GOUVERNANCE ET TRANSVERSALITE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-P005O003 : FTTH	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-P005O002 : RESEAU DE COLLECTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-P005O003 : FTTH	16 174 340.79 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	16 174 340.79 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2764 : Créances sur des particuliers et autrse personnes de droit privé	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	17 044 340.79 €	870 818.00 €	21 000 000.00 €	4 900 542.02 €
Total Général	-16 099 457.98 €		-16 099 457.98 €	



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

CONVOCATION DU 29 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-28-5.2

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

L'an deux mille vingt le 6 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, HAUGUEL Martial, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à CHAUVENSY Jean-Louis, CHAUVET Patrick donne pouvoir à HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à LORAND-PASQUIER Yvette, THIBAUDEAU-RAINOT Florence donne pouvoir à COTTEREAU Chantal, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DE CINTRÉ Christine, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

MARCHANI Abdelkrim, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental

LE VERN Marie, ROULY Nicolas, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI

CANU Émile, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les articles 70 et 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007, posant le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice des agents,

Vu l'article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001,

Vu la délibération du 16 janvier 2015 autorisant l'adhésion de Seine-Maritime Numérique au CNAS,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-28-5.2 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide de valider la désignation des représentants suivants concernant le CNAS :

Jean-Marc GAILLON	Délégué élu
Catherine GERMAIN	Délégué agent
Elise ROBIN	Correspondant

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	17	6
Nombre de membres représentés	/	5
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : 21/10/2020